

Le lundi vingt-huit novembre deux mille seize à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard CARDON, 1^{er} Adjoint, en suite d'une convocation en date du 22 novembre 2016.

Monsieur le Président procède à l'appel nominal puis, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 18H00.

Etaient présents : M. CARDON - Mme KUCHARSKI - M. SLEPAK - Mmes BOURDJI - BOUVET - M. WYRZYKOWSKI - Mmes ADAMCZEWSKI - CAFFE - MM. BULTE - BROUTIN - Mmes BRIOTTET - PREVOST - VAN TROYS – MM. VIVIER - BENFRID - Mmes COSTA - KALINARCZYK - MM. PETIT - BORSKI - Mmes PENET - VIENNE - BLEUZET - MM. MOUTAOUKIL – LOURDELLE - LASRI.

Absent(s) excusé(s):

M. GRAF donne pouvoir à Mme BOURDJI
M. DUMARQUEZ donne pouvoir à M. CARDON
M. STAMBULA donne pouvoir à M. PETIT
Mme PRINCE donne pouvoir à M. LOURDELLE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. WYRZYKOWSKI Jean-Jacques

CREATION D'UN FONDS DE TRAVAUX URBAINS (F.T.U.)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la politique de la ville et dans une perspective d'écologie urbaine, la Région Hauts de France a mis en place un Fonds de Travaux Urbains (F.T.U.) via le dispositif « Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs (F.I.T.A.).

Les Fonds de Travaux Urbains sont de véritables outils de gestion urbaine de proximité, conçus pour permettre le financement de microprojets d'aménagement de proximité en lien avec la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté, l'entretien, la convivialité d'espaces publics, en mettant en place des modalités spécifiques de participation des usagers à l'élaboration de services de proximité.

Les objectifs du F.T.U. sont :

- *de répondre aux demandes d'habitants, de groupes d'habitants, de riverains, d'usagers, d'associations de quartier par une aide à la réalisation de micro-projets d'aménagement,*
- *d'assurer une réponse rapide tant dans la prise en compte de la demande que dans la réalisation des travaux,*
- *de favoriser les relations entre les services techniques de la ville et la population,*
- *d'améliorer le cadre de vie et la sécurisation des espaces,*
- *de permettre de répondre à des petits projets de la vie quotidienne des habitants tout en travaillant sur des projets d'aménagement à plus long terme, nécessitant un temps de réalisation pluriannuel.*

Compte-tenu de ces éléments, en cohérence avec la démarche communale de démocratie participative qui sera engagée par la mise en place du conseil citoyen, il est proposé à l'Assemblée de :

- créer un Fonds de Travaux Urbain d'un montant de 20 000 € sur le territoire de la Commune de COURCELLES-LES-LENS,
- s'engager à mettre en place un Comité de Gestion afin d'assurer la réalisation et la bonne utilisation de ces Fonds de Travaux Urbains,
- solliciter de la Région Hauts de France, une subvention de 10 000 € correspondant à 50% du Fonds de Travaux Urbains.

Adoption à l'unanimité.

« POLITIQUE DE LA VILLE » - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la Politique de la Ville, il souhaite demander une subvention pour le quartier prioritaire « du Village au Moulin » afin de conduire une action dont l'objectif est de valoriser le patrimoine local en lui donnant une identité tout en favorisant le lien social par des rencontres et des échanges.

Ce programme est engagé pour un montant total prévisionnel de 21 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat - CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

Action « Autour du moulin »

Coût total	21 500 €
Part sollicitée au CGET	15 050 €
Engagement de la commune	6 450 €

Il est proposé à l'Assemblée :

D'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel,
De solliciter auprès de l'Etat la subvention au taux maximum au titre de la Dotation Politique de la Ville,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL CHARGE DE LA COORDINATION DU DISPOSITIF - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Dans le cadre du Contrat de Ville signé avec l’Etat, notre Ville va recruter, sous contrat, un agent à mi-temps pour la coordination du Programme de Réussite Educative.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement d’une mise à disposition de ce personnel et, en cas d’accord, d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Adoption à l’unanimité.

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS D’ANIMATION

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de modifier la délibération du 29 décembre 2015 concernant le temps nécessaire aux bilans des A.C.M., la pause méridienne et les ateliers « bébé-lecteurs ».

Adoption à l’unanimité.

CARTE CADEAU POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l’Assemblée qu’une carte « cadeau » est offerte au personnel communal pour les fêtes de fin d’année.

Jusqu’à l’année dernière, la commune octroyait une subvention à l’Amicale du Personnel Communal qui s’occupait de la distribution des cartes « cadeau ».

Cette année, l’Amicale du Personnel Communal a souhaité que la Commune reprenne la gestion des cartes « cadeau ». La subvention, à cet effet, n’a donc pas été versée à l’Amicale du Personnel Communal en 2016.

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

- *Les agents titulaires et stagiaires ayant travaillé entre janvier et novembre (100 €)*
- *Les agents contractuels) nombre de mois travaillé durant la période de janvier à Novembre, soit 9 €/mois travaillé)*
- *Les vacataires) 9 €/mois travaillé, sous réserve d’avoir accumulé, depuis le début de l’année, au minimum trois mois (soit 12 semaines)*

Adoption à l’unanimité.

VENTE D’UNE PARCELLE COMMUNALE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Maire informe l’Assemblée qu’il souhaiterait céder une parcelle communale cadastrée Section ZC N° 1430 (635 m2) située en Zone UC au Conseil Départemental pour créer un parking au Collège Delegogue.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir réserver une suite favorable à cette demande et d’autoriser, Monsieur le Maire à signer l’acte de vente qui sera passé en la forme administrative.

Adoption à l’unanimité.

VENTE D’UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PAR LA S.A. D’HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA

La S.A. d’HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA envisage de procéder à la cession d’un logement locatif social lui appartenant situé au 3, rue de Châtillon.

Conformément à l’article L 443-7 du Code de la Construction qui précise que la commune d’implantation doit être consultée, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération.

Adoption à l’unanimité.

OPERATION DE CONSTRUCTION D’UN SEMI-COLLECTIF DE 12 LOGEMENTS – DENOMINATION

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée qu’un semi-collectif de 12 logements est actuellement en cours de construction à la Résidence Léo Lagrange.

Les travaux étant sur le point de s’achever, il est proposé à l’Assemblée, préalablement à la livraison des logements et à l’aménagement des locataires, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, d’identifier clairement les adresses des logements et de procéder à leur numérotation.

L’adresse sera : 39, Résidence Léo Lagrange – Appartement 1 à 12 – rue Emile Zola

Adoption à l’unanimité.